

AFFIRMER LES POSITIONS DE LA CPME FACE AUX POUVOIRS PUBLICS

La Confédération a défendu avec ténacité les intérêts des TPE-PME lors de ses rencontres avec les ministres et les parlementaires français et européens.

ZOOM SUR 15 VICTOIRES POUR LES PME EN 2019



0€

Rétablissement des exonérations d'impôt sur les sociétés et de la contribution économique territoriale pour les syndicats professionnels



Allègement des obligations comptables de certaines PME et notamment l'atténuation de l'obligation de publicité des comptes



Maintien du taux effectif global pour les professionnels dans les contrats de crédit à taux fixe



Allègement des seuils sociaux, en supprimant notamment le seuil de 20 salariés (sauf pour l'emploi de travailleurs handicapés)



Lissage de l'entrée dans la majorité des seuils sur une période de 5 années



Prorogation de 3 années du Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art



Prorogation de 3 années du dispositif Jeunes entreprises innovantes



Prorogation du taux majoré de la réduction Madelin favorisant l'intéressement dans les PME



Prise en compte de la capacité financière du contribuable dans le cas d'un recouvrement fiscal ou administratif



Suppression du forfait social pour favoriser l'épargne salariale, l'intéressement et la participation dans les PME



Validation par la Cour de cassation du barème d'indemnisation prud'homal



Signature de la charte e-commerce pour lutter contre le déséquilibre entre les plateformes et les PME référencées



Retrait du projet européen SMIT « Single Market Information Tool »



Mise en place du guichet unique de l'export en régions



Possibilité donnée au chef d'entreprise de maintenir le VIE (Volontaire International en Entreprise) dans sa structure française, sur une plus longue durée